

AUTORISATION RELATIVE À DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

CONDITIONS, RENONCIATION ET INDEMNITÉ

Je soussigné.e (nom en caractères d'imprimerie) _____

représentant (nom et adresse de l'entreprise) _____

_____ Tél. _____

Adresse courriel _____

reconnais et conviens que, si l'Administration portuaire de Toronto m'autorise à entrer dans les eaux du havre de Toronto afin d'y filmer des vidéos, d'y prendre des photos ou d'y nager (ou à d'autres fins déterminées), les conditions suivantes s'appliqueront :

1. Respecter les règlements

Nous (l'entreprise) nous engageons à nous conformer à l'ensemble de la réglementation, des pratiques et des procédures opérationnelles imposées par l'Administration portuaire de Toronto.

2. Informer l'unité maritime du Service de police de Toronto

Avant d'entrer dans l'eau, nous (l'entreprise) communiquerons avec l'unité maritime du Service de police de Toronto (par téléphone au 416-808-5800) afin de lui préciser l'endroit et l'heure des activités aquatiques prévues. Il est entendu qu'en l'absence d'un tel préavis la présente autorisation sera nulle et sans effet.

3. Produire une preuve d'autorisation

Même si un préavis a été donné à l'unité maritime du Service de police de Toronto, l'entreprise s'engage à tenir à disposition sur le lieu de l'activité autorisée le présent formulaire dûment signé, et à le montrer sans délai à l'agent de police ou de l'Administration portuaire de Toronto qui en fera la demande, le cas échéant. Il est entendu que le fait de ne pas être en mesure de fournir sur demande un formulaire d'autorisation valide pourrait être interprété comme une absence d'autorisation, auquel cas l'entreprise devra, si on le lui demande, cesser immédiatement les activités décrites tant qu'un formulaire valide n'aura pas été fourni. Elle s'exposera sinon à des sanctions légales.

4. Assumer les risques et renoncer aux réclamations

Nous (l'entreprise) reconnaissons que le fait d'entrer dans l'eau et de nous y livrer aux activités de tournage autorisées nous rend seuls responsables des risques de dommages, de blessures ou de décès auxquels ces activités exposent la personne signataire et toute autre personne employée par l'entreprise. Nous nous engageons donc par les présentes à garantir contre toute responsabilité l'Administration portuaire de Toronto et Sa Majesté du chef du Canada ainsi que leurs employés, préposés ou agents en cas de procès, de poursuite, de réclamation, de frais ou de requête de quelque nature que ce soit découlant ou résultant directement ou indirectement de la délivrance de cette autorisation.

5. Période d'autorisation

Il est entendu que cette autorisation est accordée uniquement pour la période comprise entre le ____ et le _____, et qu'une nouvelle autorisation devra être obtenue si une prolongation de cette période s'avère nécessaire. La présente autorisation peut être révoquée à tout moment et sans préavis en cas de non-respect des conditions et engagements précités.

Je déclare solennellement :

- (a) que j'ai lu et compris ce qui est indiqué ci-dessus et au verso;
- (b) que j'ai au moins 18 ans;
- (c) qu'au nom de l'entreprise et en mon propre nom, je renonce à toute réclamation qui, à défaut de la présente renonciation, pourrait être formulée contre l'Administration portuaire de Toronto ou ses employés, préposés ou agents du fait de la délivrance de la présente autorisation. Cette renonciation lie également mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit.

Document signé ce _____ jour de _____, 2_____.

Témoin : _____ Signataire : _____
Auteur.e de la demande

L'autorisation de se livrer à des activités aquatiques est accordée sous réserve du respect des engagements et conditions précités.

Signature _____
Capitaine de port

Date _____

REMARQUE : La présente autorisation n'est valable que si elle est signée par un.e représentant.e autorisé.e de l'entreprise et par le capitaine de port ou son/sa mandataire.

PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : harbourapps@portstoronto.com